

PROCÈS VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE
M.R.C. DE COATICOOK
LE 2 SEPTEMBRE 2014

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 2 septembre 2014 à 19h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville, sont présents les Conseillers, Tommy Lacoste, Francis Cloutier, Pierre Paquette, Mario Tremblay et Françoise Bouchard, formant quorum sous la présidence du Maire Martin Saindon. Le Conseiller Jean Pierre Lessard est absent.

Sylvain Benoit, Directeur général et Secrétaire-trésorier et Thomas Lepitre, Inspecteur municipal sont également présents.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19h00 par M. le Maire Martin Saindon.

2.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2014-09-02/142

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

4.0 ADOPTION PROCÈS VERBAL

4.1 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 4 AOÛT 2014

2014-09-02/143

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'approuver le procès verbal de la session régulière du 4 août 2014 tel que distribué.

4.2 SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS VERBAUX

4.2.1 DOSSIER SERVITUDES AQUEDUC

2014-09-02/144

Il est proposé par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité d'ajouter au contrat avec l'arpenteur-géomètre, pour des descriptions techniques en vue de l'obtention des servitudes pour le réseau d'aqueduc, la propriété du 455 chemin Chamberlain.

PROCES VERBAUX



4.2.2 SUIVI DE LA DEMANDE À LA MRC DE COATICOOK POUR LA MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT AFIN D'AUTORISER L'USAGE DE L'ENTREPRISE « PNEUS AGRICOLES SERGE BISSONNETTE » EN ZONE AGRICOLE

Le dossier sera étudié en septembre par deux comités de la MRC de Coaticook qui feront par la suite une recommandation au Conseil des Maires d'octobre.

5.0 RAPPORTS

5.1 MRC

Un lac à l'épaule est prévu le 29 septembre 2014.

5.2 CLD

Rien à signaler.

5.3 Collecte sélective et déchets

La Conseillère Françoise Bouchard discute du budget de la région des déchets à venir.

5.4 Incendies

Rien à signaler.

5.5 Urbanisme

Rien à signaler.

5.6 CDL

Le magasin général a reçu son accréditation de Coopérative. La première assemblée générale et rencontre d'informations est prévue le 27 septembre à 13h00 à l'école.

5.7 Loisirs

Le Conseiller Tommy Lacoste fait mention de la fête du village qui se tiendra le 14 septembre.

5.8 Voirie, aqueduc et égout

Rapport de l'inspecteur en voirie concernant l'avancement des travaux de réfection des fossés.

5.9 Direction générale

-Rencontre pour la présentation du schéma de couverture de risques révisé le 23 septembre à 18h30.

-Signature de l'entente de collaboration avec l'Université de Sherbrooke pour le projet d'intégration en environnement. Quatre stagiaires travailleront l'équivalent de 540h pour l'élaboration d'une certification écologique pour le futur développement domiciliaire. Le stage se déroulera du début septembre à la fin décembre 2014.

-La rencontre avec Habitations multi-génération sera reportée en octobre pour que les stagiaires en environnement de l'Université de Sherbrooke soient présents.

-Envoi au Mamrot du rapport sur l'usage de l'eau potable 2013.

-Projet de branchement à l'aqueduc et l'égout pour un terrain à vendre.

-Nouvelle procédure pour les plaintes adressées à la Municipalité.

-TECQ 2014-2019 : la Municipalité aura une subvention de 588 000\$ sur 5 ans.

PROCÈS VERBAUX



5.10 Rapport du Maire

- Autobus « place aux jeunes » visitera le village le 21 septembre en avant-midi.
- Le député Guy Hardy et son attachée politique seront présents à la fête du village le 14 septembre.

5.11 CCU

- Rien à signaler.

2014-09-02/145

6.0 **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES:**

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois d'août et d'autoriser le secrétaire-trésorier à la déposer aux archives de la municipalité.

7.0 **TRÉSORERIE:**

2014-09-02/146

7.1 **APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par le Conseiller Mario Tremblay et résolu à l'unanimité que les comptes à payer, présentés par le secrétaire-trésorier dont un certificat de disponibilité de crédit a été émis pour les dépenses encourues, soient payés. Chèques no. 5627 à 5657 inclusivement.

Les membres du conseil reçoivent le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 69 080.21\$.

7.2.1 **ENGAGEMENT DE CRÉDIT**

2014-09-02/147

7.2.1 **SOUSSIONS POUR LE RECHARGEMENT DE GRAVIER D'UNE PARTIE DES CHEMINS CHAMBERLAIN ET DUPONT**

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation aux compagnies Couillard Construction, Sintra et Transport Marcel Morin pour du rechargement de MG-20b (pierre fracturée à 100%) sur 2,2 km sur les chemins Chamberlain et Dupont;

Considérant les offres suivantes avant taxes : Couillard Construction 78 952.50\$, Sintra 132 313.50\$ et Transport Marcel Morin 82 219.50\$;

Considérant que cette dépense sera payée entièrement par la TECQ (taxe sur l'essence et contribution du Québec);

Il est proposé par le Conseiller Tommy Lacoste et résolu à l'unanimité d'adjuger le contrat de rechargement de gravier à Couillard Construction. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

PROCES VERBAUX



7.2.2 POLITIQUE FAMILIALE

2014-09-02/148

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité de remettre 200\$ à Simon Bourgoïn et Cynthia Stock pour leur 2^e enfant Éloïse. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

7.2.3 SUBVENTION POUR UN NOUVEAU SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL

2014-09-02/149

Considérant la décision prise lors de la réunion de travail du 10 mai 2014, étant d'accorder une subvention de 2 000\$ par année pendant deux ans à un nouvel arrivant qui ferait l'ouverture d'un service de garde en milieu familial au village;

Considérant que Cynthia Corbeil opère depuis quelques mois un nouveau service de garde au village;

Il est proposé la Conseillère Françoise Bouchard d'accorder une subvention municipale de 2 000\$ pour l'année 2014 et 2 000\$ pour l'année 2015 à Cynthia Corbeil pour l'ouverture de son service de garde. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

7.2.4 FÊTE DU VILLAGE DU COMITÉ DES LOISIRS DE DIXVILLE – DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN PERMIS D'ALCOOL

2014-09-02/150

Considérant que le comité des loisirs désire organiser une fête du village le 14 septembre 2014;

Considérant que les organisateurs souhaitent servir des boissons alcoolisées sur le site du parc de la Municipalité;

Il est proposé par le Conseiller Tommy Lacoste et résolu à l'unanimité d'appuyer le comité des loisirs pour leur demande d'autorisation d'un permis d'alcool.

7.2.5 FONDATION BON DÉPART

2014-09-02/151

Il est proposé par le Conseiller Tommy Lacoste et résolu à l'unanimité de faire un don de 200\$ à la Fondation bon départ dans le cadre de leur activité de financement du 20 septembre 2014. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

8.0 AFFAIRES NOUVELLES

8.1 DÉROGATION MINEURE 2014-05 – 370 CHEMIN PRESCOTT

2014-09-02/152

Considérant que cette dérogation mineure permettrait de rendre conforme la construction d'une maison à moins de 5 mètres de la ligne latérale tel que l'exige le règlement de zonage de la municipalité en zone A-9;

PROCÈS VERBAUX



Considérant que cette dérogation permettrait au propriétaire de garder la même installation septique;

Considérant qu'il y a déjà une résidence et que le garage est déjà démolé ;

Considérant que la marge demandée est supérieure à la majorité des marges dans les autres zones de la municipalité ;

Considérant qu'un certificat de localisation devra être déposé à l'inspecteur en bâtiment avant l'émission du permis ;

Considérant que le propriétaire devra soumettre un plan de construction conforme au code national du bâtiment 2005 avant l'émission du permis pour la future résidence ;

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité de permettre la construction de la résidence à une distance de plus de 2 mètres de la ligne latérale de la propriété.

8.2 DÉROGATION MINEURE 2014-06 – 151 CHEMIN HOWE

2014-09-02/153

Considérant que cette dérogation mineure permettrait de rendre conforme la construction d'un garage, annexé à la maison, à moins de 6 mètres de la ligne arrière comme l'exige le règlement de zonage de la municipalité en zone Fr-4;

Considérant que la dérogation ne contrevient à aucun autre règlement;

Considérant que le projet de construction ne sera pas à moins de 3 mètres de la ligne arrière, ce qui est plus que la marge minimale de 1,5 mètre de la plupart des autres zones de la municipalité;

Considérant qu'un certificat de localisation devra être déposé à l'inspecteur en bâtiment avant l'émission du permis;

Considérant que le propriétaire devra soumettre un plan de construction conforme au code national du bâtiment 2005 avant l'émission du permis pour la future construction;

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité de permettre la construction du garage à une distance de plus de 3 mètres de la ligne arrière de la propriété.

8.3 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SULFATE D'ALUMINIUM 48,8% EN VRAC

2014-09-02/154

Attendu que la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;

Attendu que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

PROCES VERBAUX



- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sulfate d'aluminium dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité confie à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits chimiques nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2015;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

Que la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

8.4 COMITÉ ENVIRONNEMENT

Il est proposé par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité de former un comité Environnement qui pourra se pencher sur les dossiers environnementaux de la municipalité.

8.5 LETTRE DE LA NOUVELLE DIRECTRICE DE L'ÉCOLE SANCTA MARIA

La directrice de l'école invite le conseil municipal à l'assemblée générale annuelle de l'école qui aura lieu le 16 septembre prochain où elle profitera de l'occasion pour former un comité de parents, de membres du personnel et d'élus afin de développer une vision commune pour un projet de réfection du parc-école.

PROCÈS VERBAUX



8.6 LETTRE DE DÉMISSION DU CONSEILLER JEAN PIERRE LESSARD

Le Maire Martin Saindon fait la lecture de la lettre de démission du Conseiller Jean Pierre Lessard.

9.0 AVIS DE MOTION

Aucun.

10.0 ADOPTION DE RÈGLEMENT

10.1 SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO. 167-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 141 (2012) AFIN D'AJOUTER LES USAGES DE LA CLASSE « INDUSTRIE LÉGÈRE » EN USAGE CONDITIONNEL DANS LA ZONE M-2 ET MODIFIER UNE DISPOSITION À LA SECTION DE LA TERMINOLOGIE.

2014-09-02/156

Considérant que le conseil de la municipalité de Dixville juge à propos de modifier le règlement sur les usages conditionnels afin d'ajouter la classe « Industrie légère » en usage conditionnel dans la zone M-2 et de modifier une disposition à la section de la terminologie;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la municipalité peut modifier son règlement sur les usages conditionnels;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débuter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur;

Considérant qu'un avis de motion et un premier projet de règlement ont été donnés à une séance du conseil tenue le 4 août 2014;

Considérant qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil ;

Considérant qu'une consultation publique a eu lieu ce 2 septembre 2014 à 18h45 et que le second projet ne contient aucune modification depuis l'adoption du premier projet ;

En conséquence, il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'approuver et adopter, sans changement, le second projet de règlement numéro 167-14 « modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 141 (2012) afin d'ajouter les usages de la classe « industrie légère » en usage conditionnel dans la zone M-2 et modifier une disposition à la section de la terminologie » tel que présenté, une copie du présent second projet est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

PROCES VERBAUX



11.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

12.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2014-09-02/157

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 20h15.

Maire

Secrétaire-trésorier